

## **A la presse régionale**

---

Delémont, le 28 novembre 2019

### **Communiqué de presse**

« Le Conseil communal delémontain informe que M. André Burri ne continuera pas à assumer ses fonctions de Chef de service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement à l'issue de la période probatoire. Après un examen approfondi de la situation, la décision a été prise de mettre un terme à la collaboration.

Les Autorités communales tiennent ici à remercier M. Burri pour l'engagement dont il a fait preuve lors de la reprise des nombreux dossiers en attente au sein de son service et lui souhaitent que sa situation personnelle puisse évoluer vers une issue positive.

Le Conseil communal informe également que les démarches seront mises en œuvre rapidement afin de repourvoir le poste de M. Burri à l'issue de la période probatoire.

Le Conseil communal